

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 février 2025

PROFESSION D'INFIRMIER - (N° 654)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS34

présenté par
Mme Sylvie Bonnet

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 14, substituer aux mots :

« domaines d'activités et de »

le mot :

« missions et les ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle.